

Département de l'AIN
 Arrondissement de NANTUA
 Canton d'OYONNAX



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU LUNDI 7 DECEMBRE 2020.**

Nos Réf. : PC.AB.

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE SEPT DECEMBRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARBENT (AIN) DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE,
 Sous la Présidence de Monsieur CRACCHIOLO Philippe, MAIRE d'ARBENT,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET Corinne, GROSSET Christiane, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agniette, DURET Isabelle, DURAFFOURG Yvonne, EVRARD Virginie, BEUCHOT Anny.

Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, CAVAZZA Guy, BENSALÉM Mourad, DELSIGNORE Raymond, BLONDEL Jérôme, DELALANDE Claude, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

Monsieur FANNI Alexis a donné pouvoir à FLORE Carmen

ABSENTS : MARET Delphine

Monsieur DESSORS Stéphane a été nommé Secrétaire de Séance.

Avant de commencer l'ordre du jour du conseil municipal et la présentation des budgets 2021, Monsieur le Maire donne lecture des chiffres comptables et fiscaux de la commune pour l'année 2019. Ces chiffres clés sont extraits des comptes de la commune d'Arbent, publiés et disponibles sur le site de l'administration fiscale. Ils sont comparés à ceux des communes de même strate et à ceux des communes d'HBA de taille comparable à Arbent.

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021
 APPROBATION ET VOTE DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE**

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire, expose et commente à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2021 de la commune.

Section de Fonctionnement – Dépenses par chapitre.

011 - Charges à caractère général	969 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 795 000,00
014 – Atténuations de produits	100 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	749 000,00
66 - Charges financières	33 000,00

67 - Charges exceptionnelles	17 500,00
023 - Virement à la section d'Investissement	613 000,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	800 000,00

Total des dépenses de fonctionnement	5 077 000,00 €
---	-----------------------

Section de Fonctionnement – Recettes par chapitre.

013 - Atténuations de charges	40 000,00
70 - Produits des services, du domaine, ventes div.	119 000,00
73 - Impôts et Taxes	4 499 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	181 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	140 000,00
77 - Produits exceptionnels	15 000,00
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	83 000,00

Total des Recettes de fonctionnement	5 077 000,00 €
---	-----------------------

Section d'Investissement – Dépenses par chapitre.

Opérations d'équipement	1 383 092,38
16- Emprunts et dettes (Capital)	446 907,62
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 000,00

Total des dépenses d'investissement	1 913 000,00 €
--	-----------------------

Section d'Investissement – Recettes par chapitre.

13- Subventions d'investissement	200 000,00
10- Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	300 000,00
021- Virement de la section de fonctionnement	613 000,00
040- Opérations d'ordre	800 000,00

Total des Recettes d'investissement	1 913 000,00 €
--	-----------------------

Sur proposition du rapporteur et ayant entendu ses divers commentaires sur les montants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (21 pour, 1 abstention D. GERVASONI) adopte le budget primitif 2021 du budget général arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	5 077 000,00 €	5 077 000,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	1 913 000,00 €	1 913 000,00 €
TOTAL	6 990 000,00 €	6 990 000,00 €

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021
APPROBATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE**

Monsieur CRACCHIOLO Philippe expose le projet du Budget Annexe 2021- Exploitation Forestière.

Dépenses de fonctionnement :

011 - Charges à caractère général	57 668,88
66 - Charges financières	6 031,69
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 799,43

Dépenses totales	118 500,00 €
-------------------------	---------------------

Recettes de fonctionnement :

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	48 303,00
74 - Dotations et participations	56 500,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 697,00

Recettes totales	118 500,00 €
-------------------------	---------------------

Dépenses d'investissement :

21 - Immobilisations corporelles	31 303,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	25 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 697,00

Dépenses totales	70 000,00 €
-------------------------	--------------------

Recettes d'investissement :

13 - Subvention d'investissement (hors 138)	15 200,57
040 - Opérations d'ordre entre sections	54 799,43

Recettes totales	70 000,00 €
-------------------------	--------------------

Avant de faire voter le budget, Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il ne souhaite pas, durant cette mandature, que la collectivité fasse des acquisitions foncières boisées sauf si les parcelles proposées sont mitoyennes avec celles de la commune ou enclavées. Il précise que toutes les propositions de parcelles boisées seront étudiées et évaluées par les services de l'ONF avant d'être présentées devant l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (21 pour, 1 contre : D. GERVASONI) adopte le budget primitif 2021 du budget annexe du Service Exploitation Forestière arrêté comme suit :

EXPLOITATION FORESTIERE	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	118 500,00 €	118 500,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	70 000,00 €	70 000,00 €
TOTAL	188 500,00 €	188 500,00 €

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021
APPROBATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE SALLES MUNICIPALES

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire et Président de la commission Finances, expose et commente à l'assemblée le projet du Budget Annexe 2021 – Salles Municipales. Ce projet a été élaboré suite aux décisions fixées par la Commission Finances comme suit :

Les chapitres de la section de fonctionnement s'élèvent aux sommes suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

011 - Charges à caractère général	59 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	80 000,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 908,65
023 - Virement à la section Investissement	91,35

Dépenses totales	165 000,00 €
-------------------------	---------------------

Recettes de fonctionnement :

70 - Vente de Produits fabriqués	20 000,00
74 - Subventions d'exploitation	145 000,00

Recettes totales	165 000,00 €
-------------------------	---------------------

Les chapitres de la section d'investissement se présentent comme suit :

Dépenses d'investissement :

21 - Immobilisations corporelles	25 000,00
----------------------------------	-----------

Dépenses totales	25 000,00 €
-------------------------	--------------------

Recettes d'investissement :

021 - Virement de la section d'exploitation	91,35
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 908,65

Recettes totales	25 000,00 €
-------------------------	--------------------

Le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Salles Municipales arrêté comme suit est adopté à l'unanimité

SALLES MUNICIPALES	DEPENSES	RECETTES
SECTION EXPLOITATION	165 000,00 €	165 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	25 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL	190 000,00 €	190 000,00 €

**APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3
EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Monsieur Le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au Budget Principal de la Commune – Exercice 2020.

Il explique qu'il faut augmenter le poste 6574 « subventions aux associations » de 30 000 € correspondant au versement de la subvention COVID aux commerçants en prenant sur les comptes 62 et prévoir 10 000 € supplémentaires sur le compte 2158, qui seront pris sur le 2132, pour solder les dernières factures d'investissement sur 2020.

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire, présente à l'assemblée les tableaux transmis par le Trésorier Principal, résumant les divers produits dont il n'arrive pas à obtenir le recouvrement, principalement à cause de l'échec des tentatives de recouvrement ou de la situation du débiteur; ainsi que les créances éteintes qui restent valides juridiquement mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la commune créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement. Ces sommes, pour un montant total de 7 250,71 €, seront prises en compte sur le budget principal de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (20 pour, 2 abstentions : D. GERVASONI et V. EVRARD) décide de porter en non-valeur les produits pour un total de 7 250,71 €.

DEROGATIONS REPOS DOMINICAL POUR 2021

La présente délibération consiste pour le maire à autoriser l'ouverture au public le dimanche d'établissements commerciaux et l'emploi de salariés pendant un à douze dimanches déterminés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide que la liste des dimanches de l'année 2021 pour lesquels les commerces de détails d'Arbent, à l'exception des concessionnaires automobiles, pourront déroger à la règle du repos dominical, en vue d'employer des salariés volontaires, est la suivante :

3 et 10 Janvier 2021, 4 Avril 2021, 6 et 13 Juin 2021, 29 Août 2021,

5 et 12 Septembre 2021, le 5, le 12, le 19 et le 26 Décembre 2021

- décide que la liste des dimanches de l'année 2021 pour lesquels les concessionnaires automobiles d'Arbent pourront déroger à la règle du repos dominical, en vue d'employer des salariés volontaires, est la suivante :

17 janvier 2021, 14 Mars 2021, 13 Juin 2021, 19 septembre 2021, 17 Octobre 2021

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT.

La mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences. A ce titre, la CLECT doit élaborer un rapport qui présente l'évaluation des charges transférées.

Ce rapport constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui sera versée par l'EPCI aux communes. Il est soumis aux conseils municipaux qui délibèrent sur le document proposé dans son intégralité sans possibilité d'ajout, de retrait, d'adoption partielle.

La CLECT réunie le 24 novembre 2020 a approuvé à l'unanimité des membres présents le rapport présenté par les Services de Haut-Bugey Agglomération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le rapport présenté.

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LES PANNEAUX
D'INFORMATION**

Madame BRENET GRANDET Corinne, Adjointe au Maire, Déléguée à la communication, rappelle à l'assemblée que la municipalité va changer les 2 panneaux d'information mis en place sur la commune en juin 2003. Leurs caractéristiques et le mode de fonctionnement de ces outils sont aujourd'hui dépassés par les systèmes d'information moderne et les nouvelles technologies. Ces panneaux pourront aussi être utilisés par les associations locales pour communiquer avec les administrés. Compte tenu que la subvention demandée peut être de 50%, un troisième panneau a été commandé.

Un devis pour l'installation de 3 panneaux de nouvelle génération pour 66 442 € avec une demande de subvention de 50 % au maximum, soit 33 221 €, ont été déposés auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 50 %, soit 33 221 €, pour la réalisation de cette opération.

**DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LA RUE JEAN MOULIN ET POUR LA
REFECTION DE 4 RUES SUR LA COMMUNE**

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, Adjoint aux travaux, rappelle à l'assemblée que la municipalité projette de réaliser d'importants travaux de voirie sur la commune. Les travaux dans la rue Jean Moulin sont estimés à 57 348 € HT et ceux dans l'autre quartier sont estimés à 44 029 € HT. Il propose de solliciter l'Etat pour 30 % au titre de la DSIL pour ces 2 dossiers à hauteur de 17 204 € pour la rue Jean Moulin et 13 209 € HT pour le second dossier.

**ACQUISITION DE LA PARCELLE AB265 APPARTENANT
AUX CONSORTS MASA**

Monsieur CRACCHIOLO Philippe informe les conseillers que Monsieur et Madame MASA domiciliés au 17 rue du Général ANDREA à Arbent, souhaitent vendre leur maison d'habitation pour aller s'installer dans une villa située sur la commune. L'acquisition de cette parcelle de 138 m², cadastrée AB265, permettrait de compléter la maîtrise foncière engagée par la municipalité depuis de nombreuses années entre le bâtiment de la mairie et l'église.

Monsieur et Madame MASA ont fait évaluer leur maison par deux agences immobilières du secteur. La municipalité, a quant à elle, fait expertiser le bien par l'étude de Maître Coiffard et par le Pôle d'Evaluation Domaniale de Bourg-en-Bresse. La moyenne des quatre évaluations est de 195 385 €. Monsieur le Maire a proposé aux consorts MASA la somme de 195 000 € et ils ont accepté.

Monsieur Le Maire souhaite que cette opération immobilière soit portée financièrement par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF) et demande l'accord au conseil municipal pour confier ce dossier immobilier à l'EPF pour le compte de la commune d'Arbent. Il rappelle qu'une convention de portage financier entre la commune et l'EPF sera ensuite examinée et validée lors d'un prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de confier sur la base de 195 000 € l'acquisition de la parcelle AB265 de 138m² appartenant aux consorts MASA et son portage financier à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF)

**SUBVENTION MUNICIPALE AU CENTRE SOCIAL POUR
L'ANNEE 2021**

Monsieur DESSORS Stéphane, Adjoint au Maire, présente à l'Assemblée la proposition de subvention au Centre Social pour l'exercice 2021.

Il précise que la commune verse depuis 2018 une subvention d'environ 200 000 € au Centre Social d'Arbent, inscrite au budget primitif de l'année afin de lui permettre de couvrir en partie ses frais de fonctionnement.

Afin de ne pas pénaliser la trésorerie du Centre Social au début de l'année 2021, Monsieur DESSORS propose de voter la subvention 2021 sur la base de celle de 2020, soit 200 000 €, au Centre Social et de l'inscrire sur le budget primitif 2021-budget général.

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil d'administration du Centre Social présentera prochainement un plan stratégique d'intervention. Le Conseil Municipal sera alors amené à se prononcer sur le montant définitif de la subvention totale au titre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser au Centre Social pour l'Exercice 2021, une subvention de 200 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GERVASONI, suite au décès de son papa, remercie la municipalité et le personnel communal pour le courrier envoyé par Monsieur le Maire.

En réponse à la demande de Monsieur GERVASONI concernant les indemnités de déplacement des élus et l'inscription de ce point dans l'ordre du jour du conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle que, sur la forme, cette demande doit être faite au maire et non au personnel municipal, et sur le fond, qu'être élu, conseiller municipal est un engagement personnel pour la collectivité et nos administrés, sans contrepartie financière. Cependant il prend note de sa demande et propose que les déplacements effectués par des conseillers municipaux non rémunérés pourront être indemnisés s'ils sont effectués à la demande de Monsieur le Maire.

Concernant les assemblées générales des associations locales, Monsieur le Maire souhaite que les invitations à ces assemblées soient envoyées en mairie dans un délai suffisamment long afin de donner l'information aux élus et prévoir la représentation de la commune.

Un dépistage du COVID19 sera organisé par la région A.U.R.A. du 16 au 23 décembre à Oyonnax.

La séance est levée à 21h15.

Le Secrétaire de Séance,

Stéphane DESSORS



Pour Extrait Conforme
Le Maire,



Philippe CRACCHIOLO